

CORRIGÉ - MÉTROPOLE 2022

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE & EMC

SUJET CORRIGÉ DU 30 JUIN

Exercice 1 :

Analyser et comprendre des documents en géographie
(20 points)

GÉOGRAPHIE – La France et l'Union européenne

Document 1 : La coopération entre les États de l'Union européenne

La politique de cohésion, qui vise à réduire les écarts de développement entre les régions, est la principale politique de l'Union européenne en matière territoriale. [...]

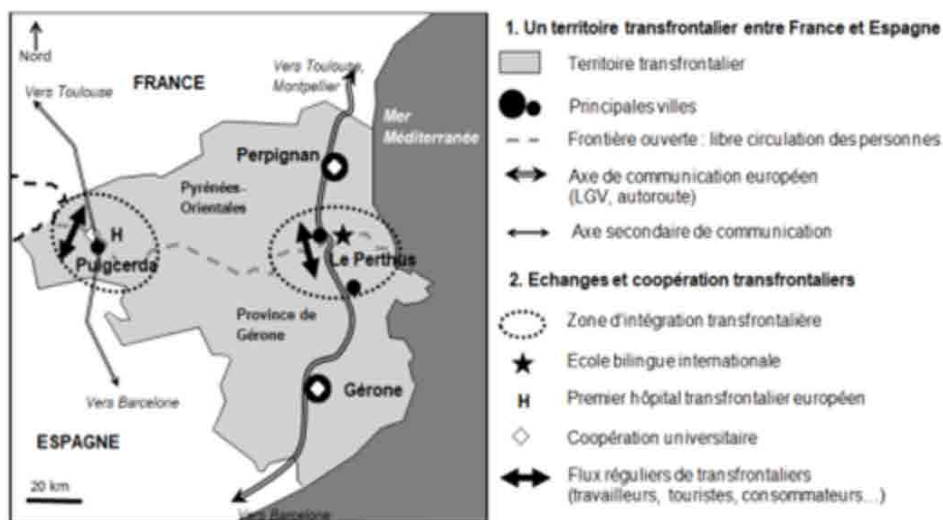
L'intégration européenne passe par le développement de la coopération entre les États membres. Cette coopération prend des formes très diverses et se situe à différents niveaux institutionnels. En matière de sécurité, les États sont amenés à coopérer autour d'une politique commune de défense et d'accords de police (Europol). En matière d'éducation, [...] c'est notamment le cas du programme Erasmus¹. Toutefois, l'Union européenne promeut surtout la coopération interrégionale, c'est-à-dire l'interaction directe entre régions appartenant à des pays membres différents autour d'un projet commun.

Source : éloïse Libourel, Géographie de la France, 2017

Note :

1. Erasmus : programme d'échange étudiants entre des établissements d'enseignement

Document 2 : Un exemple de coopération transfrontalière entre la France et l'Espagne



Source : D'après www.eurodistricte.cat et L'espace « transcatalan » en question, David Giband

Document 1 :

1. Quel est l'objectif de la politique de cohésion de l'Union européenne ?

La politique de cohésion de l'Union européenne vise à réduire les écarts de développement entre les régions, c'est-à-dire à développer les territoires en harmonie les uns avec les autres, en diminuant les inégalités.

2. Quelles sont les deux échelles de coopérations évoquées par le document ?

Le document évoque l'échelle nationale (« la coopération entre les États membres ») et l'échelle régionale (« la coopération interrégionale, c'est-à-dire l'interaction directe entre régions appartenant à des pays membres différents »).

Document 2 :

3. Citez deux éléments qui favorisent les flux entre la France et l'Espagne.

Les axes de communication permettent de favoriser les flux entre la France et l'Espagne : l'autoroute et la LGV notamment relient les deux pays. Par ailleurs, la frontière est ouverte (espace Schengen) permettant la libre circulation des personnes.

4. Quels aménagements ou équipements ont été réalisés dans le cadre de la coopération entre la France et l'Espagne ?

Plusieurs aménagements ont été réalisés dans le cadre de la coopération entre la France et l'Espagne : une zone d'intégration transfrontalière a été créée, facilitant les interactions. De plus, des équipements ont été construits : une école bilingue internationale, un hôpital transfrontalier européen. Cette coopération donne lieu à un flux régulier de transfrontaliers et une coopération universitaire.

Documents 1 et 2 :

5. En vous appuyant sur des exemples précis, montrez que l'Union européenne favorise aux échelles nationale, régionale et locale les échanges et la coopération.

Pour répondre à cette question, il fallait rédiger un petit texte reprenant les différentes échelles. Voici des éléments de réponse.

L'Union européenne est une union de 27 pays formant l'un des trois pôles majeurs de l'espace mondial. Grâce au marché unique, elle favorise les échanges entre les pays membres puisque les trois quarts des échanges des pays de l'UE vont en direction d'un autre pays de l'UE.

D'autres politiques sont développées, comme Erasmus qui permet aux étudiants d'aller étudier dans un établissement d'enseignement étranger. Par ailleurs, les États coopèrent également dans les domaines de la sécurité, par le biais de la politique commune de défense et d'accords de police.

La principale politique de l'Union européenne en matière territoriale est la politique européenne de cohésion. L'UE, grâce au FEDER (Fonds européen de développement régional) et au FSE (Fonds social européen), cherche à réduire les écarts de richesse et les niveaux de vie entre les États membres et leurs régions.

Par ailleurs, elle développe des eurorégions, ce sont des espaces frontaliers dans lesquels est encouragée la coopération entre les collectivités territoriales situées de part et d'autre de la frontière. C'est le cas notamment de la Grande Région : il s'agit d'une région transfrontalière, regroupant des territoires localisés en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et en France. Ceux-ci coopèrent notamment dans les domaines économique et des transports.

Exercice 2 :

Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historique (20 points)

HISTOIRE – L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

I. DÉVELOPPEMENT CONSTRUIT

Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes, présentez les principales caractéristiques du régime mis en place en Allemagne entre 1933 et 1945. Vous illustrerez chaque caractéristique par un exemple de votre choix.

CONSEILS : Il faut bien suivre la méthodologie du développement construit :

- introduction ;
- plusieurs paragraphes, chaque paragraphe a une idée phare ;
- conclusion.

L'introduction doit rappeler les termes du sujet : l'Allemagne nazie met en place un régime totalitaire entre 1933, marquant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, et 1945.

PLAN

I. Le régime nazi est une dictature politique

- Hitler arrive au pouvoir légalement en janvier 1933 à la suite de la victoire électorale du NSDAP : il est nommé chancelier. Il obtient ensuite les pleins pouvoirs en mars 1933.

- Un seul parti est autorisé, le NSDAP, et les libertés sont très rapidement supprimées. Le NSDAP met en place une idéologie, le nazisme, qui fait des aryens les humains supérieurs. Les juifs sont considérés comme un danger : le régime est donc antisémite.

- Un culte de la personnalité se développe : Hitler est surnommé le Führer.

II. L'économie est contrôlée

- L'économie est tournée vers le réarmement de l'Allemagne et la préparation de la guerre. Celle-ci commence avec l'attaque de la Pologne en 1939, puis des autres pays européens : la France (1940), le Royaume-Uni ou bien l'URSS.

- Le régime veut élargir l'espace vital des Allemands, car les nazis pensent que l'Allemagne est surpeuplée.

- L'Allemagne annexe donc les territoires autour d'elle : l'Autriche (Anschluss) et les Sudètes en 1938, la Bohême-Moravie en 1939 ainsi que la Pologne.

III. La société est contrôlée

- Le régime utilise la propagande pour développer l'idéologie nazie. Par exemple, des organisations de jeunesses sont créées afin d'inculquer les idéaux du régime.

- Les juifs sont progressivement exclus de la société avec les lois de Nuremberg (1935) et les ordonnances de 1938 qui leur suppriment des droits sociaux, des droits politiques et certains droits économiques. Ils sont progressivement envoyés dans des camps de concentration (par exemple Dachau, le premier camp ouvert), mais également des centres de mise à mort. Les Tsiganes subissent également le même sort.

- Le régime met ainsi en place une politique de terreur : il est protégé par la SS, tandis que la Gestapo est chargée d'éliminer les opposants politiques.

ATTENTION : il faut tout rédiger, ceci est un plan détaillé seulement !

II. COMPRENDRE ET PRATIQUER UN AUTRE LANGAGE ; UTILISER DES REPÈRES

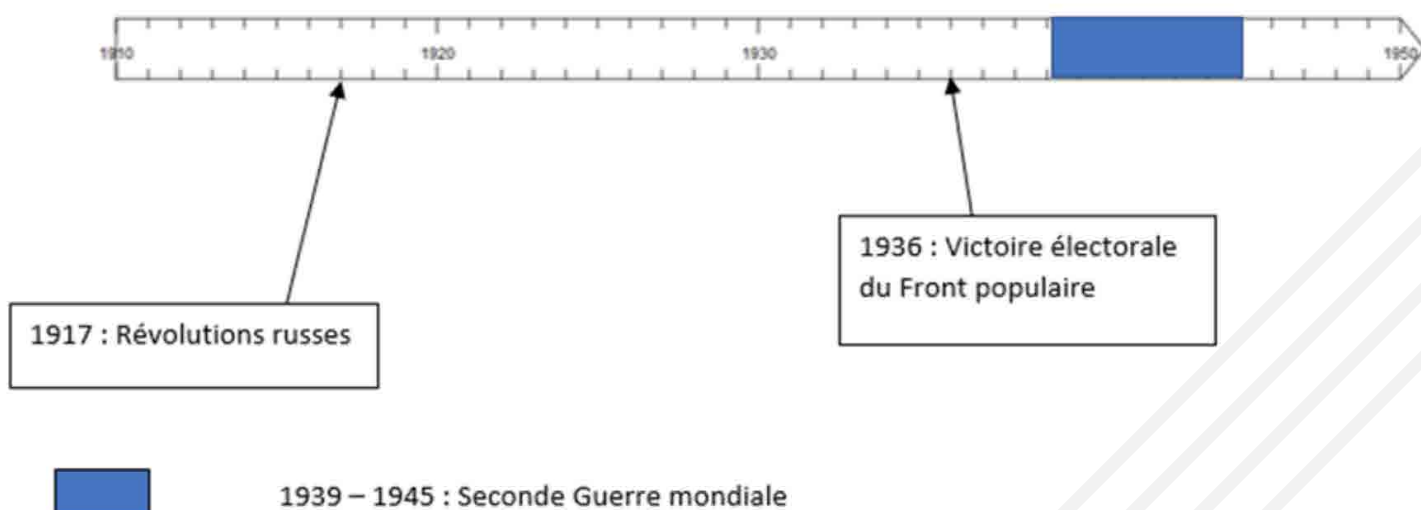
1. Dater les trois événements ou périodes ci-dessous à l'emplacement des pointillés prévus à cet effet.

A. Avec la révolution russe, les bolcheviks dirigés par Lénine s'emparent du pouvoir en Russie. Un régime fondé sur les idées communistes est mis en place. Indiquez la date de cet événement :
1917

B. La Deuxième Guerre mondiale débute par l'invasion de la Pologne par l'Allemagne. C'est une guerre d'anéantissement au bilan très lourd : plus de 50 millions de victimes. Elle se termine par la capitulation de l'Allemagne suivie de celle du Japon quelques mois plus tard. Indiquez les dates de début et fin de la Deuxième Guerre mondiale : 1939 et 1945

C. Le Front populaire est une union des partis de gauche. Cette union gagne les élections législatives et fait adopter des lois sociales en France. Parmi ces mesures, il y a notamment la semaine de travail de 40 heures ou encore les 14 jours de congés payés. Indiquez la date de la victoire électorale du Front populaire : 1936

2. Sur la frise ci-dessous, placez, en utilisant des figurés adaptés, les trois événements ou périodes présentés à la question 1.



Exercice 3 :

Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

Document 1 : Créer un média par établissement scolaire

Hélène Paumier, professeure de français, explique l'importance pour elle d'apprendre aux élèves à produire et à publier des contenus médiatiques.

C'est en produisant des contenus médiatiques (qu'ils aient pour support la radio, la presse écrite, la vidéo ou le web) qu'on devient un lecteur, un auditeur, un téléspectateur averti¹. Qui a fait de la radio une fois ne l'écoute plus jamais de la même oreille : il sait qu'un micro-trottoir est le résultat d'un choix, d'un angle, que les recherches doivent être sérieuses, validées et que l'information se vérifie et se replace dans son contexte.

Et cette leçon s'étend à d'autres situations : elle permet de comprendre qu'on ne doit pas, sur les réseaux sociaux, répercuter sans vérifier, s'indigner sans savoir qui parle.

Source : Hélène Paumier, article extrait du journal *Le Monde*, publié le 21 février 2019

Note :

1. Averti : un citoyen informé qui fait preuve d'un esprit critique face à l'information

Document 2 : Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Article 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Document 1 :

1. Indiquez deux raisons pour lesquelles la professeure pense qu'une éducation aux médias est nécessaire pour les collégiens.

La professeure pense qu'une éducation aux médias est nécessaire pour les collégiens, car cela leur permet de regarder les médias avec un esprit critique et de vérifier l'information et les sources.

2. Expliquez le passage souligné.

Une information se vérifie puisque certains médias, notamment internet, peuvent publier des informations erronées ou incomplètes. Il faut donc vérifier la source de l'information et également regarder si cette information est donnée dans plusieurs médias différents. Par ailleurs, une information doit être replacée dans un contexte, qu'il soit historique ou géographique par exemple : cela signifie qu'il faut avoir une vision d'ensemble de l'information.

Document 2 :

3. Nommez la valeur de la République à laquelle fait référence l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et précisez par quoi elle est limitée dans ce même article.

L'article 11 de la DDHC fait référence à la liberté. Celle-ci est cependant limitée, car l'article indique « sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi » : ainsi, il ne faut pas faire l'apologie du meurtre, de la haine, de la discrimination, de l'injure et de la diffamation, ainsi que de l'atteinte à la vie privée.

Document 1 et 2 :

3. Vous êtes membre du conseil de la vie collégienne (CVC) et vous avez décidé avec des camarades de créer un média pour le collège. Vous rédigez un texte expliquant ce que l'on doit respecter quand on produit ou diffuse des informations pour ce média, au moment où les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés.

Pour ce type de paragraphe à rédiger, il faut bien respecter le contexte, à savoir le conseil de la vie collégienne. Ainsi, il ne faut pas hésiter à le mentionner. Quelques éléments de réponse.

Il est possible de commencer ainsi :

« En tant que membres du conseil de la vie collégienne, nous avons décidé de créer un média pour le collège. Nous nous engageons à respecter un certain nombre de règles pour la diffusion d'informations. En effet, au moment où les réseaux sociaux sont très utilisés, amenant parfois à réagir sans vérifier l'information, nous souhaitons adopter une démarche de journaliste. »

Il faut préciser comme arguments :

- la liberté d'expression garantie par la DDHC ;
- la liberté de la presse, le droit de tous à l'information ;
- la vérification des informations, la rectification de toute information erronée ;
- l'interdiction de l'apologie du meurtre, de la haine, de la discrimination, de l'injure et de la diffamation, de l'atteinte à la vie privée.